

La construction neuve de logements au 31 décembre 2016 Estimations en date réelle

Après une année 2015 marquée par plus de 7200 logements autorisés, l'année 2016 est celle du retour à la situation d'avant les autorisations massives de logements collectifs sur Ajaccio dues à la fenêtre de tir offerte par le moratoire suite à l'annulation du PLU. Ainsi, en volume l'année 2016 voit un retour à des niveaux assez faibles passant sous la moyenne sur 5 ans (environ 5000 logements) avec un volume de 3910 logements sur la Corse.

Les logements autorisés

Au dernier mois du trimestre est affecté la somme du nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. Le total obtenu est comparé avec celui du même mois de l'année précédente. Les séries ne sont pas corrigées des variations saisonnières.

Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements autorisés

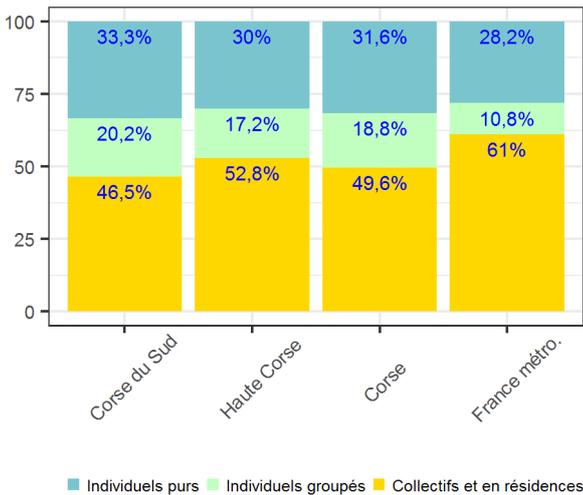
Territoire	Nombre	Evolution au 31/12	Evolution au 30/09	Evolution au 30/06
Corse du Sud	1 990	-65,1%	240,2%	233,3%
Haute Corse	1 930	15,2%	-8,1%	-10%
Corse	3 920	-46,8%	114,2%	107,6%
France métro.	438 300	15%	16%	12,4%

Nombre estimé de logements autorisés par type et part de chaque type de logement

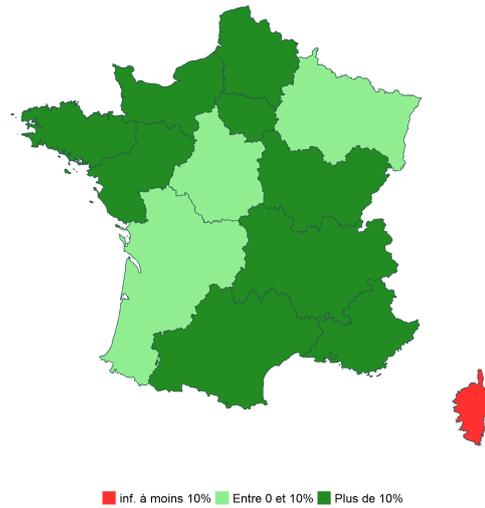
Logements	Nombre	Evolution Corse	Evolution France métro.
Total	3 920	-46,8%	15%
Individuels purs	1 240	9,2%	12,2%
Individuels groupés	730	8,3%	8,7%
Collectifs et en résidences	1 940	-65%	17,6%



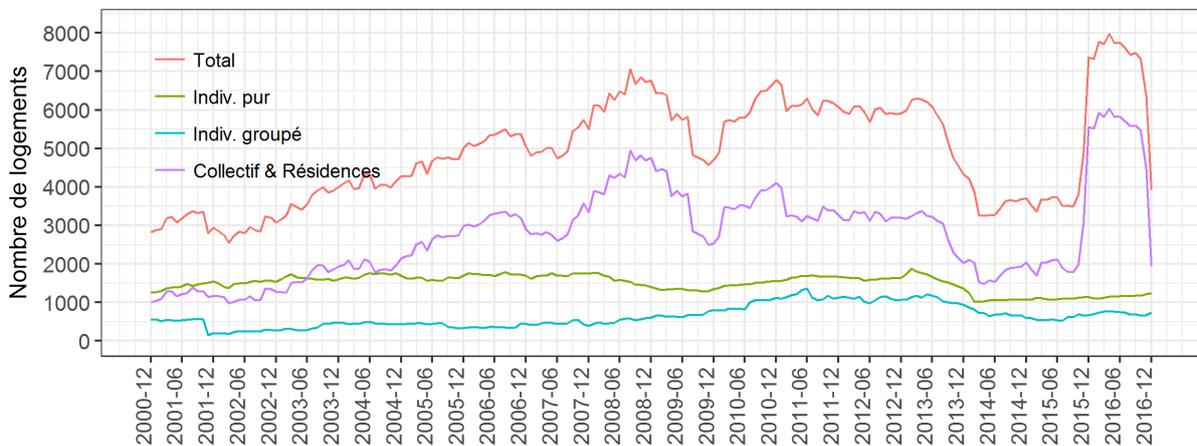
Cumul des logements autorisés les 12 derniers mois, par type



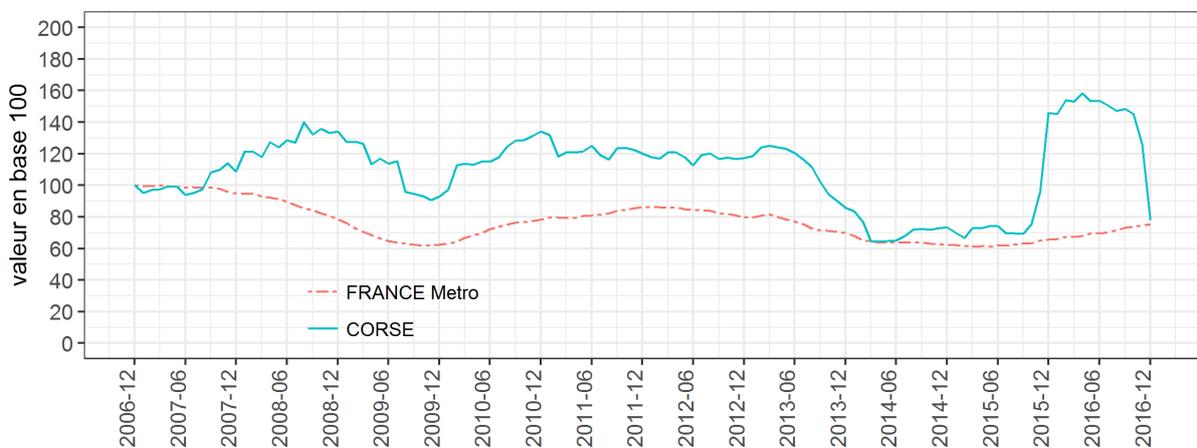
Evolution sur un an des logements autorisés par région métropolitaine



Evolution du cumul des logements autorisés par type depuis le 1er janvier 2001



Evolution du cumul des logements autorisés sur 12 mois sur 10 ans



N.B : A chaque mois est affecté la somme des nombre de logements autorisés de celui-ci et des 11 mois précédents. La valeur 100 est fixée arbitrairement au 1er mois de la série (courbe sur 10 ans) et les courbes représentent les variations en volume pour la Corse et l'ensemble des régions métropolitaines, non corrigées des variations saisonnières.

Les logements commencés

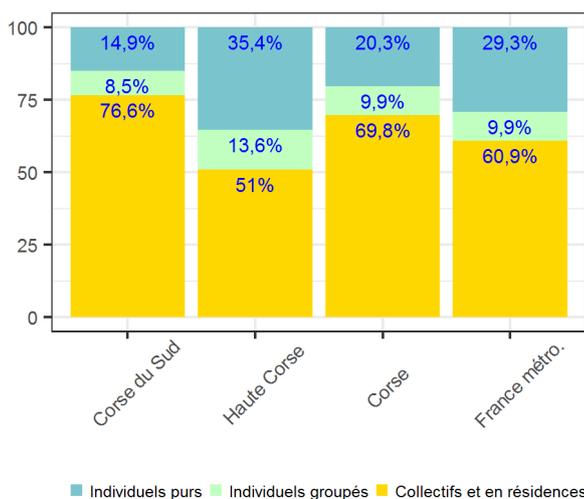
Evolution du nombre estimé, cumulé sur 12 mois, des logements commencés

Territoire	Nombre	Evolution au 31/12	Evolution au 30/09	Evolution au 30/06
Corse du Sud	3 700	182,2%	97,7%	46,5%
Haute Corse	1 350	-12,5%	-26,7%	2,3%
Corse	5 050	77,1%	28,4%	24,1%
France métro.	363 300	11,2%	10%	8,1%

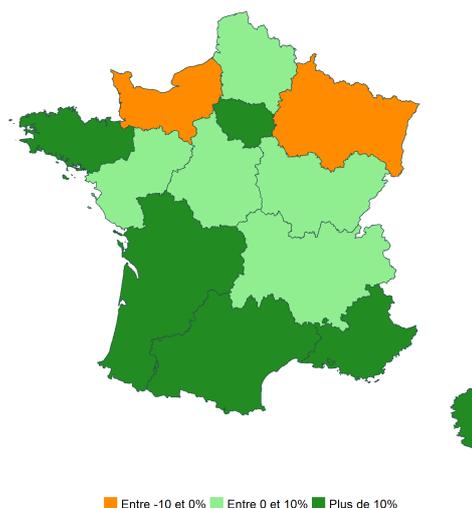
Nombre estimé de logements commencés par type et part de chaque type de logement

Logements	Nombre	Evolution Corse	Evolution France métro.
Total	5 050	77,1%	11,2%
Individuels purs	1 030	7,1%	8,8%
Individuels groupés	500	6,4%	4,7%
Collectifs et en résidences	3 520	147,4%	13,5%

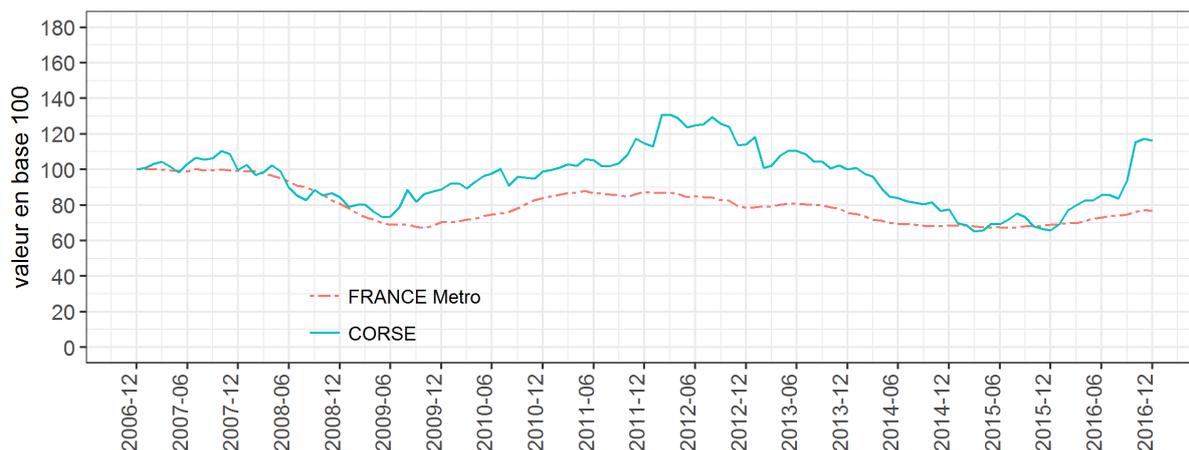
Cumul des logements autorisés les 12 derniers mois, par type



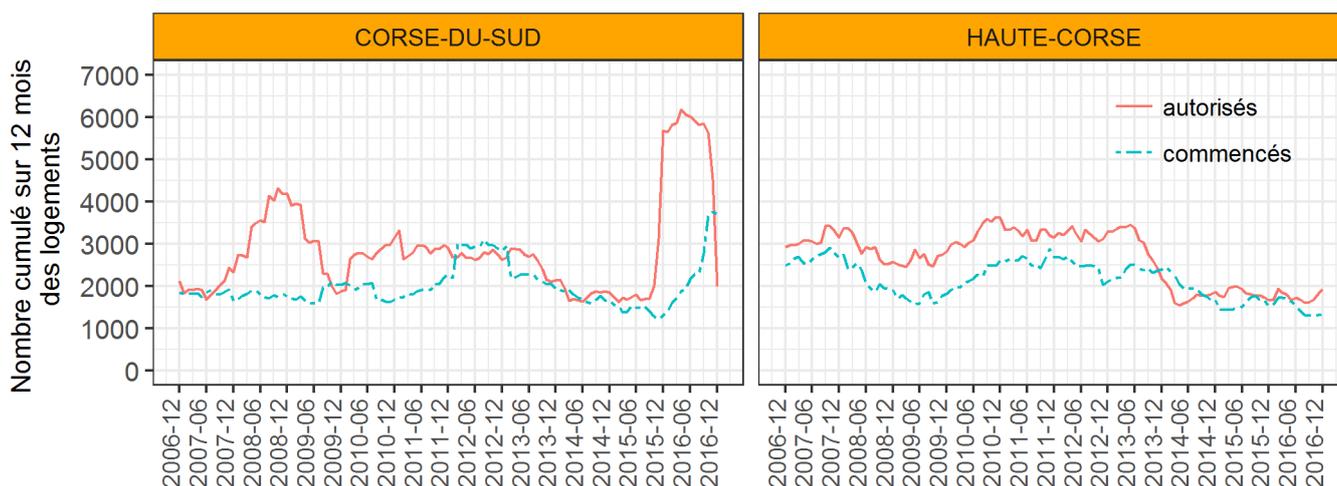
Evolution sur un an des logements commencés par région métropolitaine



Evolution du cumul des logements commencés sur 12 mois sur 10 ans



Evolution du cumul sur 12 mois des logements autorisés et commencés sur 10 ans



Méthodologie

Producteur de la donnée :

Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Énergie (MEDDE) - Commissariat général au Développement durable / Service de l'Observation et des Statistiques (SOeS)

Retrouvez l'ensemble des publications du SOeS sur le site :

<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr> et en particulier les résultats mensuels (France entière) dans la collection "Datalab - Conjoncture de l'immobilier".

Source :

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, collectivités territoriales).

Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires ; il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné.

Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'évènement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations n'intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la [notice méthodologique](#) téléchargeable sur le site Internet du SOeS.

Date des données : données mensuelles du mois de décembre 2016

Définitions :

On distingue les logements ordinaires (logements individuels purs ou groupés, logements collectifs) des logements en résidences (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte.

Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Avertissement :

Les chiffres publiés sont des estimations, ils constituent des indicateurs de tendance et sont révisés régulièrement au fur et à mesure de l'alimentation de la base de données. Compte tenu de la faible taille de la région, ils sont particulièrement sensibles aux éventuels retards de prise en compte de programmes de logements collectifs.

Directeur de publication : Daniel FAUVRE (Directeur Régional)
Rédaction et réalisation : Stéphane VACHET, François BASTELICA
Conception : Murielle LETHROSNE, DREAL Centre
Une production du Service Information, Connaissance et Prospective.



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
19, Cours Napoléon, CS 10006 20704 AJACCIO Cedex 9
Tél : 04 95 51 79 70
Fax : 04 95 51 79 89